



Comptes de dépenses

**Un complément naturel aux garanties
Frais médicaux et Frais dentaires**

Les comptes de dépenses présentent des avantages uniques pour les employeurs et les employés. Ils sont un excellent moyen d'offrir des garanties à la carte pour attirer et retenir les talents, tout en permettant de maintenir des coûts abordables et prévisibles. Ils offrent aux employés choix et souplesse pour dépenser leurs crédits de régime à la carte. Les employés ont ainsi un plus grand contrôle sur leurs garanties.

Promoteurs de régime



Il existe deux types de comptes de dépenses : **Compte Soins de santé (CSS) et compte de dépenses personnel (CDP)**

Comment fonctionnent-ils?

Les comptes de dépenses permettent de verser des crédits de régime à la carte ou de l'argent dans un compte de participant.

- Dans un régime traditionnel, l'employeur verse un montant fixe au début de l'année ou chaque mois.
- Dans un régime de garanties à la carte, les employés versent leurs crédits non utilisés dans un compte de dépenses lors de l'adhésion.
- Les employés peuvent ensuite soumettre des demandes de règlement pour divers frais admissibles non couverts par leur régime.

Quelles différences y a-t-il entre les comptes de dépenses?

- Le CSS est un avantage **non imposable** pour les employés. Au Québec, les cotisations de l'employeur sont un avantage imposable pour les employés.

Le CSS couvre des frais comme les suivants :

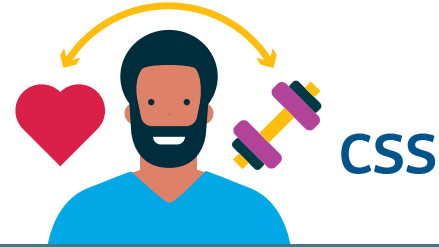
- Les franchises ou la partie des frais médicaux et dentaires qui sont à la charge du participant
 - Les frais médicaux ou dentaires qui dépassent les maximums prévus par le régime
 - Une gamme élargie de frais médicaux, dentaires et d'hospitalisation.
- Le CDP couvre un large éventail de frais admissibles favorisant le mieux-être physique, mental et financier des employés. Contrairement au CSS, le CDP est un avantage **imposable** pour les employés.

Les catégories de frais suivantes sont couvertes :

- Équipement et services d'activité physique
- Produits et services liés à la santé
- Équilibre travail – vie personnelle
- Modes de vie écologiques et initiatives liées à la sécurité
- Éducation et développement personnel
- Services professionnels, primes d'assurance et services de planification financière et successorale



Survol – Compte Soins de santé (CSS) et compte de dépenses personnel (CDP)



	CDP Régimes de 50 employés ou plus	CDP Régimes de moins de 50 employés
Approche	<ul style="list-style-type: none"> Couvre une vaste gamme de frais non couverts par les régimes de garanties 	<ul style="list-style-type: none"> Couvre une vaste gamme de frais non couverts par les régimes de garanties
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> Avantage imposable pour les employés 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage imposable pour les employés
Frais admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Liste standard de frais admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> Liste standard de frais admissibles
Personnalisation	<ul style="list-style-type: none"> Les Clients peuvent ajouter des éléments approuvés ou en exclure certains de la liste standard de frais admissibles. Le régime devient alors un CDP sur mesure avec des frais supplémentaires et certaines restrictions. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune personnalisation offerte
Affectation des sommes ou des crédits	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt mensuel ou annuel* Montant fixe ou crédits à la carte On peut attribuer un montant fixe différent à chaque personne. <p><i>* Non offert pour les régimes de 50 employés ou moins</i> <i>** Le dépôt annuel peut être calculé au prorata pour les employés qui arrivent en cours d'année.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt annuel qui peut être calculé au prorata pour les employés qui arrivent en cours d'année. Montant fixe On peut attribuer un montant fixe différent à chaque catégorie d'employé.
Options de report <i>(Tous les participants couverts par un même contrat doivent avoir la même disposition relative au report.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Aucun report Report du solde pour 12 mois Report des frais pour 12 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun report Report du solde pour 12 mois Report des frais pour 12 mois
Personnes admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Employé et personnes à charge Une personne à charge admissible au CSS correspond à la définition d'une personne à charge admissible en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Cette définition de personne à charge est plus large que celle de notre régime de garanties collectives. <p><i>* Notez toutefois que le site Web affichera la couverture des employés et celle des personnes à charge, même si ces dernières ne sont pas couvertes.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Employé et personnes à charge Les personnes à charge comprennent tout membre de la famille dont l'employé assure entièrement le soutien sur le plan financier.
Demandes de règlement	<ul style="list-style-type: none"> Demandes de règlement peuvent être présentées en ligne ou avec l'appli mobile Formulaires de demande de règlement combinés (Frais médicaux et Frais dentaires/CSS) 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes de règlement pouvant être présentées en ligne ou avec l'appli mobile Relevé de prestations distinct
Capacités numériques	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la liste des frais admissibles, au solde et à l'historique des règlements sur l'appli ma Sun Life mobile ou en ligne sur masunlife.ca 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la liste des frais admissibles, au solde et à l'historique des règlements sur l'appli ma Sun Life mobile ou en ligne sur masunlife.ca

Des questions sur les comptes de dépenses?

Communiquez avec l'équipe responsable de votre compte à la Sun Life.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB-9656 07-22 mz-mp

